

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 20.... / 20....

NOM.....  
Prénom(s) .....

Inscription en classe de.....



## FICHE FAMILLE

### ÉTAT CIVIL

#### PÈRE

NOM : .....

Prénom : .....

Tél. domicile : .....  LISTE ROUGE

Tél. portable : ..... Tél. bureau : .....

Email personnel : .....

Adresse : .....

CP ..... VILLE .....

Profession : .....

NOM et adresse de votre employeur : .....

.....

### ÉTAT CIVIL

#### MÈRE

NOM : .....

Prénom : .....

Tél. domicile : .....  LISTE ROUGE

Tél. portable : ..... Tél. bureau : .....

Email personnel : .....

Adresse : .....

CP ..... VILLE .....

Profession : .....

NOM et adresse de votre employeur : .....

.....

Vous êtes :

- Mariés
- Divorcé
- Célibataire
- Veuf
- En concubinage

Vous avez :

Nombre d'enfant(s) à charge : .....

Nombre d'enfant(s) au 1<sup>er</sup> degré (maternelle et/ou primaire) : .....

Nombre d'enfant(s) au 2<sup>nd</sup> degré (collège) : .....

Informations complémentaires : .....

.....



# FICHE ÉLÈVE

## ÉTAT CIVIL

Garçon

Fille

NOM : -----

1<sup>er</sup> prénom : -----

2<sup>nd</sup> prénom : -----

et suivants dans l'ordre de l'état civil : -----

Date de naissance : -----

Lieu de naissance : Ville : -----

Département : -----

Pays : -----

Nationalité : -----

Adresse complète **de l'élève** : -----

-----

Informations à nous communiquer : -----

-----

-----

-----

Mode de garde :  Alternée

ou :

La semaine mon enfant est chez :

papa

maman

Type autorité parentale :

2 parents

1 seul parent : (NOM – Prénom) : -----

Date du jugement : ----- (à joindre obligatoirement au dossier)

## RÉGIME

Externe

Demi-pensionnaire

2 jours

3 jours

4 jours

5 jours

} (Les jours choisis sont déterminés pour l'année)

LUNDI

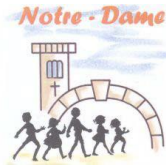
MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

# Ensemble Scolaire Notre Dame



## TRANSPORT

- Votre véhicule
- BUS PUBLIC (voir votre Mairie ou le transporteur en charge de votre secteur). Ce bus arrive au collège du BEFFROI. Votre enfant est pris en charge au pied du bus par une personne de la vie scolaire qui l'accompagne jusqu'au collège NOTRE DAME et ce toute l'année.
- BUS PRIVE (**organisé par l'Ensemble Scolaire NOTRE DAME**). Ce bus arrive devant le collège NOTRE DAME.

Arrêt matin ..... { (Uniquement pour le bus privé)  
Arrêt soir ..... }

Nom de l'arrêt à compléter suivant la fiche transports (Annexe n°2).

## ASSURANCES

Votre enfant est assuré par vos soins dans le cadre de la responsabilité civile et individuelle.

Nom de votre assurance : .....

Dans ce cas, merci de nous faire parvenir **dès la rentrée** l'attestation de responsabilité civile et individuelle de votre compagnie.

Si vous n'avez qu'une responsabilité civile, vous pouvez souscrire la partie individuelle auprès de la Mutuelle St Christophe par le biais de l'ensemble scolaire NOTRE DAME (imprimé à retirer auprès du secrétariat à la rentrée).

Je désire contracter par l'intermédiaire de l'établissement une assurance individuelle :

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE :  OUI  NON

## ÉTUDE

Votre enfant restera-t-il en étude ? (Annexe n°4).

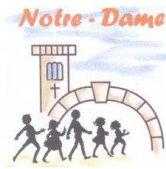
OUI  NON

## DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Nom de l'Établissement : .....  
Adresse complète : .....

Était inscrit en classe de.....dans cet établissement.

Votre enfant a-t-il redoublé une classe ? :  OUI laquelle ? : .....  
 NON



## SCOLARITÉ

### LANGUES et OPTIONS :

Pour les élèves qui entrent en 6<sup>ème</sup> :

- LV1 Anglais       Cambridge English       ULIS  
 Section Basket

Pour les élèves qui entrent en 5<sup>ème</sup> :

- LV1 Anglais       LV2 Espagnol       LV2 Italien       LV2 Allemand       Latin  
 Cambridge English       Section Basket       ULIS

Pour les élèves qui entrent en 4<sup>ème</sup> :

- LV1 Anglais       LV2 Espagnol       LV2 Italien       LV2 Allemand       Latin  
 Cambridge English       Section Basket       ULIS

Pour les élèves qui entrent en 3<sup>ème</sup> :

- LV1 Anglais       LV2 Espagnol       LV2 Italien       LV2 Allemand       Latin  
 Cambridge English       ULIS       Section Basket

### **SUIVI DE LA SCOLARITÉ**

|   | NOM et Prénom   | Lien de parenté (1) | Envoi des courriers relatifs aux résultats scolaires ? (2)<br><small>(Bulletins, relevés de notes...)</small> |     | Envoi des courriers relatifs à la vie scolaire ? (2)<br><small>(Relevés, avis d'absences, retards, sanction etc...)</small> |     |
|---|---|---------------------|---|-----|---|-----|
|   |   |                     | OUI   | NON | OUI   | NON |
| 1 |   |                     |   |     |   |     |
| 2 |   |                     |   |     |   |     |
| 3 |   |                     |   |     |   |     |
| 4 |   |                     |   |     |   |     |
|   | (1) Ex : père, mère, tuteur, DDASS (précisez la personne référente), autre, |                     |   |     |   |     |
|   | (2) Cocher la réponse pour chacun des responsables                          |                     |   |     |   |     |

### Pour toutes les classes :

Catéchèse ou formation chrétienne sur le temps scolaire :       OUI       NON

*Préparation au baptême, communion, profession de foi, confirmation*  
 Nous vous prions de bien vouloir renseigner l'**annexe n°3**



## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Je soussigné (e) : Monsieur – Madame : .....

Tél : .....

Responsable de l'enfant : .....

Souhaite que l'on prévienne en cas d'urgence :

Madame .....

Tél : .....

Tél : .....

Monsieur .....

Tél : .....

Tél : .....

En cas d'hospitalisation, lieu désiré en priorité : .....

.....

.....

Allergies connues : .....

.....

Contre-indications : .....

.....

Problèmes Médicaux : .....

.....

Remarques particulières : .....

.....

L'enfant est suivi régulièrement par un :

Orthophoniste : .....

Pédopsychiatre : .....

Psychologue : .....

Autre (s) : .....

L'enfant a-t-il déjà un P.A.I. ? (Projet d'Accueil Individualisé)

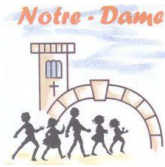
OUI Pour quelle raison ? .....

*(Nous fournir le dernier compte rendu médical)*

NON

## AUTORISATION MÉDICALE

# Ensemble Scolaire Notre Dame



Je soussigné (e) : Monsieur – Madame .....  
Responsable de l'enfant : .....  
scolarisé à NOTRE DAME à BILLOM en classe de ..... et agissant en  
qualité de : ..... autorise(nt)  
l'établissement à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'urgence.

A.....

Le ...../...../.....

Signature des parents  
ou du responsable légal :



## Exemplaire Établissement

### CONTRAT DE SCOLARISATION

Monsieur et/ou Madame

.....

- Déclarent avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur et de la charte de vie scolaire **consultables sur le site internet**, ainsi que du caractère propre de l'établissement,
- des tarifs (**annexe 1**) de l'Ensemble Scolaire NOTRE DAME,
- de l'avenant au contrat de scolarisation,

- Déclarent avoir lu, approuvé et signé l'acceptation (**annexe 5**)

- Déclarent accepter sans réserve et inscrire leur fils/fille.

(NOM, Prénom) .....

dans l'établissement à la date de la rentrée scolaire ..... / .....

Ce présent contrat est valable pour toute la scolarité de votre enfant.

Mention « lu et approuvé, le..... »  
et signature des deux parents ou  
représentants légaux.

Philippe DECHAVANNE  
Chef d'Établissement,

### CONTRAT DE SCOLARISATION

Monsieur et/ou Madame

.....

- Déclarent avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur et de la charte de vie scolaire **consultables sur le site internet**, ainsi que du caractère propre de l'établissement,
- des tarifs (**annexe 1**) de l'Ensemble Scolaire NOTRE DAME,
- de l'avenant au contrat de scolarisation,

- Déclarent avoir lu, approuvé et signé l'acceptation (**annexe 5**)

- Déclarent accepter sans réserve et inscrire leur fils/fille.

(NOM, Prénom) .....

dans l'établissement à la date de la rentrée scolaire ..... / .....

Ce présent contrat est valable pour toute la scolarité de votre enfant.

Mention « lu et approuvé, le..... »  
et signature des deux parents ou  
représentants légaux.

Philippe DECHAVANNE  
Chef d'Établissement,





## Avenant au contrat de scolarisation

### à destination des parents d'élèves de l'Ensemble Scolaire Notre Dame à Billom.

Fréquenter l'Institution Notre Dame implique :

- pour les élèves l'obligation de se conformer au règlement intérieur en vigueur (au sein du carnet de correspondance) qui tient compte du caractère propre de l'Etablissement Catholique d'Enseignement
- pour leurs parents l'acceptation de ce règlement ainsi que l'avenant suivant.

**« ETRE PARENT AU SEIN DE L'INSTITUTION NOTRE DAME » c'est :**

#### **- Encourager son enfant à faire preuve d'assiduité et de ponctualité**

L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article 10 de la loi du 23 avril 2005, consiste à participer activement au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement ainsi que les contenus des programmes et les modalités de contrôles des connaissances. Un élève ne peut en aucun cas refuser d'étudier certaines parties du programme de sa classe, ni se dispenser d'assister à certains cours, sauf cas de force majeure ou autorisation exceptionnelle. Les enseignements facultatifs deviennent obligatoires dès lors que les élèves y sont inscrits.

L'absentéisme volontaire, le refus de prendre note des cours dispensés par les enseignants sont assimilables à un acte d'indiscipline, est susceptible d'entraîner un signalement à l'inspection académique. Des punitions ou des sanctions disciplinaires hiérarchisées, pouvant aller jusqu'à la comparution devant le conseil de discipline, peuvent être prises par l'établissement.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit d'apprécier le bien-fondé, au besoin avec la Famille.

Toute absence de cours implique un rattrapage de la part de l'élève. Au-delà de 3 jours d'absence (pour maladie), l'Ensemble scolaire Notre Dame s'engage à fournir à l'élève les contenus manquants. La famille pourra prendre rendez-vous avec la vie scolaire pour retirer les cours.

#### **- Contrôler l'activité scolaire de son enfant**

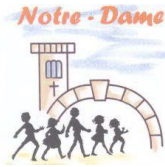
Le contrôle de l'activité scolaire est nécessaire de la part des parents.

Il se fait par l'intermédiaire des documents suivants : cahier de texte, cahier de texte électronique (école directe), le carnet de liaison au collège, les relevés de notes, les bulletins trimestriels. La mise en ligne de nos actualités sur le site : [www.ecole-college-notredame-billom.com](http://www.ecole-college-notredame-billom.com) permettra à tous de ne pas oublier les rendez-vous ou autres informations urgentes.

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités et au nombre de contrôles de connaissances qui leur sont imposés. Un devoir non remis, une copie blanche rendue le jour du contrôle, une copie manifestement entachée de tricherie peuvent justifier un zéro. L'évaluation du travail scolaire qui relève de la responsabilité pédagogique propre des enseignants ne peut être contestée, car elle est fondée sur leur compétence disciplinaire.

Paraphe :.....

# Ensemble Scolaire Notre Dame



Un comportement, perturbateur en classe, ne saurait être sanctionné par une baisse de note, ou par un zéro entrant dans la moyenne de l'élève. Relevant du domaine disciplinaire, il sera sanctionné d'une autre manière prévue dans la liste des punitions scolaires ou des sanctions disciplinaires.

Pour ce qui concerne l'absence à un contrôle de connaissance, une épreuve de remplacement pourra être mise en place.

Il est impératif que chaque élève possède son matériel dans toutes les disciplines scolaires (vérification du cartable parfois nécessaire).

## **- Respecter les personnes**

Les membres de la communauté scolaire, adultes et élèves, sont tenus à la correction de ton, de propos et au respect d'autrui. De même, l'attitude et le comportement doivent rester corrects.

Ainsi ne peut être aucunement admis :

- tout enregistrement, prise de photo et publication (y compris sur les réseaux sociaux) sans accord;
- toute situation susceptible de mettre en cause la sécurité des personnes ou les règles d'hygiène ;
- toute situation susceptible d'entraîner des troubles dans le fonctionnement de l'Institution ;
- toute attitude provocatrice ou insolente et comportement susceptibles de constituer des pressions sur des personnes ;
- tout acte de violence verbale, psychologique ou physique.

## **- Respecter le caractère propre de l'Institution**

Conformément au projet éducatif et aux dispositions du code de l'éducation (L141-5), les élèves respectent le caractère confessionnel de l'établissement. Ils peuvent participer ou participent aux activités religieuses proposées dans le cadre de la pastorale.

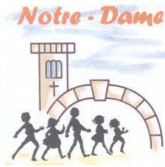
## **- Respecter les locaux et le mobilier**

Les locaux, propriété de l'Association Propriétaire AGIDEC sont mis à la disposition de tous les membres de la communauté scolaire. Chacun doit veiller au respect de la propreté et à l'état des bâtiments, des locaux et des matériels, pour l'agrément de tous et par respect des personnels de service, ainsi que pour un bon usage des moyens financiers attribués à l'établissement.

Un élève auteur de dégradations volontaires sera sanctionné et supportera les frais de réparation.

Paraphe : .....

# Ensemble Scolaire Notre Dame



## **- S'attacher aux bonnes relations avec l'équipe pédagogique**

Les parents qui souhaitent rencontrer les professeurs, les professeurs principaux, le personnel de vie scolaire et le Chef d'Etablissement pour connaître les résultats scolaires ou obtenir des informations sur la vie de leur enfant dans l'établissement doivent auparavant prendre rendez-vous.

S'il y a une information à demander, une inquiétude, un problème à résoudre dans une discipline scolaire, chaque parent prendra rendez-vous avec le professeur de la matière concernée dans un premier temps, avec le professeur principal dans un second temps si nécessaire.

Le Chef d'Etablissement pourra être sollicité si toutes ces mesures ont bien été respectées dans cet ordre.

## **- Se garer correctement aux abords de l'établissement**

En effet, l'arrêté municipal N° 2006-52 stipule que les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 9h, de 11h30 à 12h, de 13h15 à 14h et de 16h30 à 17h (sauf le mercredi) la circulation rue de l'Evêché est interdite.

De même, l'arrêté N°2012-313 stipule que pendant la période scolaire, la circulation des véhicules est interdite place des écoles (devant le collège) les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 16H30 à 17H, ainsi que le mercredi de 12H15 à 12H40.

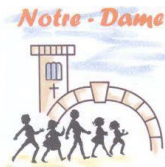
Ces deux arrêtés doivent permettre à votre enfant d'effectuer les rentrées et sorties de classe dans de bonnes conditions de sécurité.

La responsabilité du chef d'établissement s'exerce également aux abords de son enceinte, en particulier lors des entrées et des sorties. Il est demandé de ne pas stationner devant l'établissement (et sur les deux sites).

Signature des parents ou représentants légaux :

Actualisation : 09/11/2019

# Ensemble Scolaire Notre Dame



## **PAYEUR**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Si 2<sup>ème</sup> payeur :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Organisation en cas de 2 payeurs : (exemple : 50% père ; 50% mère)

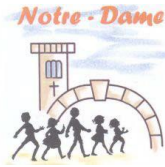
Mère (payeur 1) : .....%  Père (payeur 2) : .....%

Signatures :

Payeur 1 : ..... Payeur 2 : .....

Mode de règlement :  Chèque  Mandat de prélèvement SEPA (le 10 du mois)  espèces

**Nous vous prions de bien vouloir renseigner l'annexe n°6**



## AUTORISATIONS

### **ACTIVITÉS SCOLAIRES**

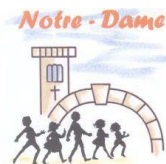
Je soussigné(e) : Madame, ....., Monsieur, .....  
agissant en qualité de.....autorise(nt) l'enfant  
..... en classe de ....., à  
participer aux activités proposées par l'établissement, en particulier celles qui peuvent nécessiter une  
sortie et un transport en autocar ou véhicule particulier.

Signature des parents ou du responsable légal :

### **DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné(e) : Madame, ....., Monsieur, .....  
agissant en qualité de.....autorise(nt) l'Ensemble  
Scolaire NOTRE DAME à utiliser des photographies sur lesquelles l'enfant :.....  
.....en classe de ..... peut figurer et ce à des fins strictement pédagogiques ou  
promotionnelles (insertion dans la revue de l'établissement, les plaquettes publicitaires, le site internet de  
l'établissement, les journaux..), à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

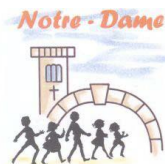
Signature des parents ou du responsable légal :



## PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Photocopie du livret de famille (Etat civil parents et enfants)
- Photocopie des vaccinations
- Bulletins de notes et/ou évaluations de l'année précédente
- Certificat de radiation (remis par l'ancien établissement lors de la sortie de l'élève)
- Contrat de scolarisation signé par les deux parents (exemplaire collège page 8)
- Acceptation (Annexe n°5)
- Une photo d'identité (dossier administratif)
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour le prélèvement automatique
- L'autorisation de mandat SEPA (Annexe n°6)
- Extrait jugement (en cas de séparation ou de divorce)
- Frais de dossier de 40€ par chèque à l'ordre de l'OGEC de BILLOM, encaissé au 10 juillet.

# Ensemble Scolaire Notre Dame



## TARIFS 2021-2022

## ANNEXE N°1

| <b>a - Contribution des familles (tarif mensuel)</b>  | <b>MATERNELLE</b> | <b>PRIMAIRE</b> | <b>COLLEGE</b>                                    |
|---|-------------------|-----------------|---|
| 1 enfant  | 48,20             | 56,40           | 67,40   |
| 2 enfants   | 36,30             | 42,30           | 50,80   |
| 3 enfants   | 28,70             | 33,70           | 40,40   |
| 4 enfants et plus   | 23,90             | 28,10           | 33,60   |
| Activités sportives (exploration) et association sportive<br><small>(Sauf TPS/PS)</small>           | 4,00              | 4,00            | 5,00  |
| Préparation Cambridge English   |                   |                 | 19,00<br><small>Droit inscription compris</small> |
| <b>b - Demi-pension * (5 jours)</b>   |                   |                 | 104,00  |
| <b>b - Demi-pension * (4 jours)</b>   | 60,50             | 77,70           | 83,70   |
| <b>b - Demi-pension * (3 jours)</b>   | 45,90             | 58,10           | 63,10   |
| <b>b - Demi-pension * (2 jours)</b>   | 31,80             | 39,50           | 43,00   |
| <b>(*) Forfait proratisé. Aucun remboursement ne sera consenti sauf maladie prolongée et stage.</b> |                   |                 |   |
| <b>c - Transport (tarif mensuel)</b>  |                   | <b>PRIMAIRE</b> | <b>COLLEGE</b>                                    |
| <b>Demi-pensionnaires</b>   |                   |                 |   |
| <b>Demi-pensionnaires</b>   |                   |                 |   |
| 1 enfant  |                   | 65,00           | 72,00   |
| 2 enfants   |                   | 49,80           | 55,00   |
| 3 enfants   |                   | 40,00           | 45,00   |
| 4 enfants et plus   |                   | 34,00           | 39,00   |

| <b>d - Frais occasionnels</b>        | <b>MATERNELLE</b> | <b>PRIMAIRE</b> | <b>COLLEGE</b> |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| Repas occasionnel (prix d'un ticket) | 5,30              | 6,30            | 6,50           |
| Garderie (matin)                     | 3,60              | 3,60            |                |
| Garderie + goûter (soir)             | 4,50              |                 |                |
| Etude + goûter (soir)                |                   | 4,50            | 4,20           |
| Forfait journée                      | 6,20              | 6,20            |                |

**COLLEGE** : pour les livres scolaires et le matériel mis à la disposition de chaque élève, une caution est demandée.

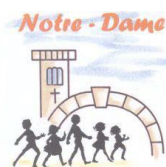
Un chèque de 100 euros sera remis à l'établissement en début d'année. Ce chèque sera rendu en fin d'année, déduction faite de la valeur des dommages occasionnés par l'élève et sous réserve d'une situation à jour avec le service comptable.

**En faisant la demande auprès du secrétariat, une subvention du Conseil Départemental est versée aux familles, par enfant au collège, utilisant les transports privés, (somme indicative de 230 € pour l'année).**

**Toute situation financière ou particulière peut être étudiée avec la direction.**

**NOM Prénom :**





## ANNEXE N°2

### TRANSPORTS 2020-2021

#### CIRCUIT 1 Petit bus (Chauffeur Maggy)

| ARRÊTS                                    | MATIN               | SOIR              | MERCREDI MIDI       |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|
|   |                     | BILLOM DEPART 17H | DEPART BILLOM 12H30 |
| BENAUD ECOLE                              | 7H27                | 17H10             | 12H40               |
| PIGNOL                                    | 7H35                | 17H18             | 12H48               |
| VIC LE COMTE SUPER U et HALL JEU DE PAUME | 7H45                | 17H28             | 12H58               |
| LONGUES ARRET PLANAT                      | 7H51                | 17H34             | 13H04               |
| LONGUES BOULANGERIE                       | 7H53                | 17H36             | 13H06               |
| SAINT MAURICE ES ALLIER                   | 7H58                | 17H38             | 13H13               |
| LISSAC                                    | 8H00                | 17H41             | 13H11               |
| MIREFLEURS Champ de la Reine              | 8H04                | 17H43             | 12H53               |
| PERIGNAT ES ALLIER ROND POINT             | 8H09                | 17H50             | 13H20               |
| BILLOM NOTRE DAME                         | 8H25                |                   |                     |
|   | ARRIVEE BILLOM 8H25 |                   |                     |

#### CIRCUIT 2 Grand bus (Chauffeur Christophe)

|  |      |       |       |
|--|------|-------|-------|
| COURNON - Boulevard Pasteur - T2C La Garenne | 7H37 | 17H48 | 13H18 |
| COURNON - Boulevard Pasteur - T2C Pasteur    | 7H40 | 17H45 | 13H15 |
| COURNON –Avenue des Dômes - T2C Dômes        | 7H42 | 17H43 | 13H13 |
| COURNON –Place Gardet - T2C République       | 7H45 | 17H40 | 13H10 |
| COURNON – T2C Les Cévennes                   | 7H50 | 17H39 | 13H07 |
| LE CENDRE - Arrêt T2C Forum                  | 7H52 | 17H38 | 13H06 |
| LE CENDRE - Arrêt T2C Verger du Caire        | 7H53 | 17H36 | 13H04 |
| LE CENDRE – Louis Aragon                     | 7H59 | 17H35 | 13H03 |
| MARTRES DE VEYRE – Station de lavage         | 8h07 | 17h34 | 13h00 |
| MIREFLEURS – Le Bateau                       | 8h10 | 17H30 | 12H58 |
| LA ROCHE NOIRE - Triangle                    | 8H13 | 17H20 | 12H48 |
| SAINT GEORGES SUR ALLIER – LA HALLE          | 8H15 | 17H17 | 12H45 |
| LIGNAT                                       | 8H17 | 17H15 | 12H43 |
| CEYSSAT                                      | 8H20 | 17H12 | 12H40 |
| BILLOM NOTRE DAME                            | 8H40 | 17H00 | 12H30 |



Sens de circulation





## ANNEXE N°3

### Culture religieuse et catéchèse Collège NOTRE DAME

Tout au long de son histoire, l'ensemble scolaire NOTRE DAME à BILLOM a veillé à préserver son caractère propre d'établissement catholique ouvert à tous.

C'est pour cela que des heures de culture religieuse et de formation chrétienne (catéchèse) sont intégrées aux heures d'enseignement et font partie de l'emploi du temps des élèves.

Les cours de culture religieuse intitulés également « réflexion humaine », (inclus dans les emplois du temps) s'adressent à tous les élèves et ne demandent pas une adhésion à la foi chrétienne. Ils sont assurés par le personnel de notre établissement et ne sont pas facultatifs (partie intégrante des programmes scolaires : histoire des arts et des religions).

Les heures de formation chrétienne le jeudi après-midi en petits groupes, (complétées par des temps forts tout au long de l'année) ne sont pas obligatoires. Elles sont proposées et s'adressent aux jeunes volontaires qui souhaitent préparer, en accord avec leurs parents, leur profession de foi ou faire une démarche sacramentelle (baptême ou première communion), mais aussi à ceux qui souhaitent simplement découvrir un peu plus la foi des chrétiens. Les élèves qui ne participent pas à la formation chrétienne sont pris en charge en étude ou autre activité pendant cette heure-là.

Que vous souhaitiez ou non que votre enfant participe aux séances de formation chrétienne, merci de remettre le talon-réponse ci-dessous à la vie scolaire. Vous pouvez bien sûr modifier votre choix en cours d'année si vous le désirez.

✂ .....

NOM de l'enfant ..... Prénom .....

Date de naissance..... Classe .....

Dernière classe et école fréquentée .....

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT .....

M. - Mme - M. et Mme .....

Adresse : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

❖ L'enfant est-il baptisé ?

OUI à quelle date ? .....

Dans quelle paroisse ? .....

NON

Souhaitez-vous qu'il se mette en route vers le baptême avec NOTRE DAME ?  OUI  NON

Merci de nous fournir une copie du certificat de Baptême.

❖ L'enfant a-t-il déjà été catéché ?

Si oui, combien d'années ? .....

OUI

NON

à quel endroit ? .....

❖ L'enfant a-t-il fait sa première communion ?

OUI à quelle date ? .....

Souhaitez-vous qu'il la prépare à NOTRE DAME ?

OUI

NON

❖ L'enfant a-t-il déjà célébré sa

Profession de Foi / sa confirmation ?

OUI

NON

Si non, souhaitez-vous :

- qu'il la prépare avec la communauté chrétienne de NOTRE DAME

et la célèbre avec la paroisse Saint Martin ?

OUI

NON

- qu'il la prépare et la célèbre dans votre paroisse ?

OUI

NON

Signature des parents ou du responsable légal :



**ANNEXE N°4**

**ÉTUDE DU SOIR**

M. ou Mme .....  
Tél. : (numéro sur lequel nous pouvons vous joindre au moment de l'étude) .....  
souhaitent que leur enfant : (NOM – Prénom) .....  
inscrit en classe de : .....

• **Reste en étude de 17h15 à 18h30**

- Occasionnellement : (un mot écrit des parents est obligatoire sur le carnet de correspondance ou sur papier libre).
- Régulièrement :    lundi            mardi            jeudi            vendredi

• **Quitte l'étude avant 18h30**

Veuillez nous indiquer l'heure à laquelle il quitte l'étude. ....h.....

- Rentre seul à votre domicile. Par quel moyen ? .....
- Accompagné  
(Veuillez nous préciser l'identité de la personne autorisée à le récupérer)

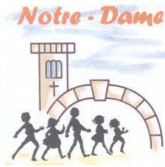
Nous vous rappelons que les enfants doivent impérativement indiquer s'ils restent à l'étude au professeur faisant l'appel en 1<sup>ère</sup> heure du matin.

Tout changement, ponctuel ou définitif devra nous être signalé par écrit, de préférence sur le carnet de correspondance.

A .....  
Le .....

Signature des parents ou du responsable légal :

***A compter de 17h15 vous pouvez joindre directement l'étude au 04.73.68.96.35***



**ANNEXE N°5**

**Acceptation**

Les parents d'élèves de l'Institution Notre Dame, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de leur enfant (signature au sein du carnet de correspondance) dateront et signeront cet exemplaire qui restera également présent au sein du carnet de correspondance.

Mme.....

M. ....

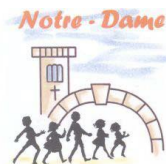
Représentants légaux de l'élève :

Nom .....Prénom.....Classe.....

reconnaissent avoir lu et accepté le règlement intérieur de leur enfant scolarisé au sein l'Institution Notre Dame à Billom ainsi que l'avenant au contrat de scolarisation (règlement des parents d'élèves du collège).

Fait à .....le, .....

Signatures des représentants légaux  
précédées de la mention «lu et accepté »



## ANNEXE N°6

### MANDAT de Prélèvement SEPA

#### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de  
prélèvement  
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC DE BILLOM** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC DE BILLOM**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

#### Débiteur

Votre Nom

Votre  
adresse

CP/Ville

France

IBAN

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

BIC

□□□□□□□□□□

A

Signature :

Identifiant du créancier (ICS) : FR17ZZZ389838

#### Créancier

OGEC DE BILLOM

6 Place des Ecoles

63160 BILLOM

France

Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

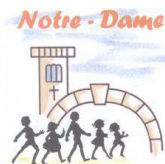
**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété

# Ensemble Scolaire Notre Dame



## **ASSOCIATION SPORTIVE** **DU COLLEGE NOTRE DAME**

L'association sportive (AS) du collège Notre Dame fonctionne sur les mercredis après-midi. Elle propose deux activités encadrées par les professeurs d'EPS du collège : le badminton au gymnase municipal et l'escalade en salle des Fauvettes.

Au niveau de l'organisation les élèves mangent au self soit leur repas froid, soit le repas préparé par le cuisinier du collège après la fin des cours. A 13h, les enseignants prennent en charge les enfants et se rendent sur le lieu de pratique pour un entraînement jusqu'à 14h45. Vous devez alors récupérer votre enfant directement sur le lieu de pratique. Certains mercredis, des rencontres sont organisées avec les autres établissements scolaires. Les déplacements se font alors en bus.

N.B. Tous les élèves de section sportive ainsi que ceux inscrits à une activité d'exploration sportive, doivent se licencier à l'AS (obligation réglementaire).

Pour l'inscription à l'AS du collège, chaque élève doit fournir l'ensemble des documents suivants :

- le bulletin d'inscription ci – dessous (pas de certificat médical nécessaire),
- l'autorisation d'hospitalisation ci-dessous,
- l'acceptation par l'élève du règlement ci-dessous,
- le montant de l'adhésion est de 45 euros (le paiement se fait avec la facturation mensuelle à hauteur de 5 euros par mois sur 9 mois).
- les pass'loisirs C.A.F. sont acceptés.

### **BULLETIN D'INSCRIPTION 20.... - 20.....**

J'inscris mon fils / fille .....né(e) le ...../...../..... à l'association sportive du collège AS badminton, section sportive basket, AS escalade (1)

N° de téléphone fixe : .....

N° de téléphone portable : .....

**Adresse email :** .....

Fait à ..... le ..... Signature

(1) rayer les activités non choisies.

### **AUTORISATION D'HOSPITALISATION**

M, Mme .....autorise mon fils, ma fille .....

à participer aux activités de l'association sportive du collège Notre Dame pour l'année scolaire 20..../20.... et permet au professeur d'E.P.S. de prendre si nécessaire toutes mesures utiles pour une hospitalisation en cas d'accident.

Fait à ..... le ..... Signature

### **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

A remplir par les élèves participant aux activités de l'association sportive.

Dans le cadre des activités de l'association sportive du collège Notre Dame, je soussigné..... élève de ..... m'engage à me tenir correctement, à respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que les consignes de sécurité et de discipline données par le professeur.

Le cas échéant, l'enseignant prendra des dispositions d'exclusion temporaire ou définitive selon le cas.

Fait à ..... le ..... Signature